

8.4. Incitants financiers à l'exportation: toujours plus simple!

Confiance et rapidité, voilà le double fil rouge de la réforme des incitants financiers à l'exportation entérinée en juin 2015 par le gouvernement wallon. Une réforme qui sort ses effets à partir du 1^{er} janvier 2016. En avant pour la simplification administrative ! (par Etienne MASSART).

L'objectif du gouvernement est simple: les nouveaux dispositifs réglementaires de la réforme des aides à l'internationalisation des entreprises, doivent simplifier l'offre de services de l'AWEX (Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers) et accélérer le paiement des subsides.

Désormais, l'AWEX propose une offre de services qu'elle veut plus simple et plus souple aux entreprises wallonnes. Une offre remodelée, qui doit également permettre un paiement rapide des subsides. La simplification des aides à l'internationalisation s'inscrit également dans le Plan PME wallon 2015-2019.

La nouvelle approche de l'AWEX est d'offrir à chaque entreprise « cliente » un portefeuille de 5 enveloppes, qu'elle pourra gérer en fonction de ses besoins et de ses projets, sur une période de 3 ans. Ces enveloppes sont autant de supports clé à l'internationalisation des entreprises wallonnes : support de consultance, supports de communication et support à la participation aux foires et salons à l'étranger, support à la mobilité hors UE, ainsi que support à l'ouverture de bureaux de représentation hors UE. En plus de ces 5 supports, des experts, des coaches et des entreprises wallonnes aguerries à l'export mettent à disposition des PME et de microentreprises leurs réseaux et leur expérience pour les accompagner et les guider à l'international.

Concrètement, cette plus grande lisibilité et cette simplification administrative se traduit par des systèmes et des taux d'intervention simplifiés ou harmonisés. A noter, une attention particulière aux entreprises qui feront peut-être l'avenir de l'économie wallonne, puisque des aides plus importantes ont été imaginées pour les entreprises débutantes (celles qui ont moins de cinq ans d'existence). L'AWEX a en effet souhaité favoriser le déploiement à l'étranger des starters wallons, notamment en décidant de les mettre au cœur de ce nouveau dispositif en majorant de 50% les interventions (enveloppes Consultance, Foires et Communication) pour les booster à l'international. Cette mesure en faveur des starters vise à amplifier leur croissance et à développer leurs emplois par les exportations. Enfin, l'intervention de l'AWEX sera rendue plus transparente par un élargissement de l'application de forfaits pour les voyages aux ouvertures de bureaux de représentation hors U.E.

Mesure particulièrement révolutionnaire: l'AWEX propose dorénavant un paiement des subsides sur base d'un rapport commercial de l'initiative subsidiée, paiement assorti d'un contrôle a posteriori s'appuyant sur de critères préétablis. L'entreprise bénéficiaire devra en effet conserver toutes les pièces probantes et les fournir à l'AWEX en cas de contrôle.

Après l'action en amont, reste le travail en aval : le suivi des projets export des entreprises sera accru par un partage transversal (et en toute confidentialité) des rapports commerciaux des actions subsidiées entre tous les services de l'AWEX (services géographiques et sectoriels, attachés économiques et commerciaux et centres régionaux). Le service aux clients devrait ainsi en sortir renforcé.

La simplification administrative en bref !

1. Une offre simplifiée de 5 supports-clés à l'internationalisation, permettant davantage de flexibilité et de lisibilité
2. Une procédure de remboursement simplifiée basée sur le principe de confiance, un paiement accéléré des subventions
3. +50% d'aides pour les starters
4. Des interventions plus transparentes
5. Un accompagnement à l'international renforcé et personnalisé

DÉSORMAIS, L'AWEX PROPOSE UNE OFFRE DE SERVICES QU'ELLE VEUT PLUS SIMPLE ET PLUS SOUPLE AUX ENTREPRISES WALLONNES. UNE OFFRE REMODELÉE, QUI DOIT ÉGALEMENT PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE DES SUBSIDES.

La simplification en quelques mots

e-WALLONIE-BRUXELLES-SIMPLIFICATION et l'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES ont été associés à cette démarche de simplification de la procédure de paiement pour l'utilisateur. Une analyse du processus a été menée avec une évaluation des risques, un échantillonnage a ainsi été construit pour déterminer les dossiers à contrôler a posteriori. Cette simplification de la procédure de paiement permettra aux entreprises wallonnes d'affecter les ressources humaines dégagées à leur «core business».

Les 10 «avantages clients» de la réforme:

1. Offre de services plus claire, limitée à 5 enveloppes.
2. Choix libre du client des initiatives export financées au sein de chaque enveloppe.
3. Conditions d'intervention plus transparentes.
4. + 50% d'intervention pour les starters (entreprises de moins de 5 ans).
5. Interventions maintenues pour les grandes entreprises.
6. Prévisions budgétaires facilitées par l'élargissement du principe de forfait (bureaux de représentation).
7. Simplification des pièces justificatives à remettre pour obtenir le paiement du subside.
8. Réduction des délais de paiement (délai de maximum 3 semaines).
9. Meilleur accompagnement de tous les services de l'AWEX grâce à la mise en œuvre en interne d'une communication transversale en temps réel.
10. Encadrement gratuit d'experts (programme EMI), de coaches ou d'Entreprises exportatrices citoyennes pour les PME.

2015: l'année du coaching export

Le programme Chèques coaching en partenariat international, développé avec l'union Wallonne des Entreprises, propose gratuitement aux PME wallonnes fabricantes ou prestataires de services, l'accompagnement un coach professionnel durant 5 jours pour les aider dans leur développement à l'étranger. 2015 a été l'année de la sensibilisation au coaching export en entreprise.

Le principe est simple: le coaching permet à l'export manager et/ou à son équipe de prendre du recul, de se poser les bonnes questions, de lever des blocages, d'établir une feuille de route pour atteindre un objectif fixé, de partager son expérience mais surtout de gagner du temps pour s'insérer dans des réseaux professionnels et développer son chiffre d'affaires à l'export. Les résultats d'un coaching sont rapides et concrets.

Au total 14 coaches export ont été agréés par le tandem composé de l'UWE et de l'AWEX. Une formule qui a rencontré un succès certain : plus de 270 entreprises ont sollicité cette aide, avec un taux de satisfaction de plus de 85%. Il faut dire qu'un road show avait été monté pour booster l'initiative : pour permettre aux PME de mieux connaître ce programme et de rencontrer les différents coaches, 5 séminaires et speed-coaching ont été organisés en Wallonie (Charleroi, Mons, Namur, Louvain-La-Neuve et Liège) en 2015. Près de 100 PME y ont participé.

DYNAMISME N° 258 (12/15 – 01/16)